



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 279-2022-01 INTITULÉ :

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

AUX PERSONNES INTERESSEES PAR LE PROJET DE REGLEMENT

AVIS est donné, par la présente :

QUE le conseil municipal, a adopté, à sa séance ordinaire du 20 juin 2022, le projet de règlement suivant :

- **Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets immobiliers.**

Ce projet de règlement a pour objet :

- D'assujettir la réalisation de travaux municipaux pour la réalisation de projets immobilier à la conclusion d'une entente;
- D'assurer la prise en charge des coûts reliés aux travaux municipaux par les promoteurs;
- D'assurer la qualité des infrastructures municipales construites par les promoteurs;
- De convenir des documents requis pour la réalisation de projets immobiliers nécessitant des travaux municipaux;
- De convenir des obligations et responsabilités des parties.

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 14 juillet 2022, à 18 h 00, à l'hôtel de ville sise au 65, route 338, Les Coteaux. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ne contient pas de disposition propre à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.

DONNEE AUX COTEAUX, CE SEPTIEME (7^e) JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Pamela Nantel

Directrice générale et greffière-trésorière